

en 1767 une pétition à George III lui demandant une lieutenance dans l'armée pour un de ses nouveaux ainsi qu'une pension viagère pour lui-même. Je me permettrai de citer la fin de la pétition afin de vous donner un échantillon de son style:—

“ C'est au nom de ma fidélité et de mes services reconnus et attestés par le Gouverneur et par les autres officiers Generaux de Votre Majesté au Canada; c'est au nom de la religion protestante, pour laquelle j'ay tout perdu, et qui parle aujourd'hui pour moi; c'est au nom des vœux les plus ardentes qu'il ne cesse de former pour la gloire et la prospérité du règne de Votre Majesté, que prend la liberté de luy addresser ces demandes un de ses plus fidèles sujets,\*

#### PIERRE DU CALVET.

Il peut être à propos de faire les deux réflexions suivantes au sujet de la crédibilité du rapport de du Calvet que le gouvernement français l'avait envoyé en Acadie en qualité de commissaire. Ça paraissait être une règle établie depuis longtemps de ne confier ce poste dans les forces françaises des colonies à aucun huguenot, et je ne sache pas d'exceptions à cette règle bien qu'il puisse être téméraire d'affirmer positivement qu'il n'y en a pas eues. En deuxième lieu M. Marmette qui a soigneusement examiné toutes les listes des officiers et autres personnes au service des François en Acadie, lorsqu'il a fait des recherches dans les Archives de Paris, n'a rencontré nulle part le nom de du Calvet, soit pour la période pendant laquelle il avait été commissaire et avait eu assez d'influence pour devenir “ le protecteur et le père ” des prisonniers britanniques, lesquels auraient été massacrés si ce n'eût été de lui, soit pour toute autre. Et quiconque possède les plus légères notions sur l'histoire du Canada connaît si bien le nom de du Calvet qu'il est au plus haut point improbable sinon impossible que M. Marmette n'ait pas remarqué le nom s'il se trouvait sur les listes. Dans une pétition au sujet du pouvoir judiciaire de la province de Québec, du Calvet représente les faits d'une manière un peu différente. Après avoir mentionné l'endroit où il est né, etc, il ajoute:—

“ Obligé pour cause de Religion de quitter le service (il) vint en Canada; il vit avec plaisir un peuple libre en tenter la conquête; il arracha à la cruauté des sauvages plusieurs officiers anglois prisonniers, il leur rendit avec la liberté d'autres services importans et sa satisfaction fut complète. Lorsque par la conquête de cette Province il partagea avec les conquerans la liberté de penser et d'agir suivant les mouvements de sa conscience; il s'attacha au commerce et le Seigneur bénit ses travaux. M. Murray, alors gouverneur ayant été informé que le S. Du Calvet s'étoit priété avec distinction à ce qui pouvoit obliger la nation chercha à le connaître et à luy prouver qu'il y étoit sensible; il se chargea de vaincre la répugnance de quelques accadiens pour le Gouvernement anglois; le S. Ducalvet partit, les alla trouver, et les eut bientôt persuadé, alors la méfiance disparut et le gouverneur fut satisfait de la soumission de ces accadiens.”

Il est nécessaire de bien s'assurer de la véracité d'un témoin lorsqu'on s'est servi de son témoignage pour stigmatiser tous les hommes publics du Canada pendant près d'un quart de siècle après la conquête et les accuser de cruautés et d'injustices presque inconcevables, non dans le but d'attaquer l'homme lui-même, mais afin de connaître la pureté ou autrement, des sources auxquelles a été jusqu'ici puisée l'histoire de notre pays.

Du Calvet énonce ici deux faits qui pris même séparément font naître la présomption d'un manque de véracité; pris ensemble ils paraissent prouver ceci. Du Calvet expose dans sa pétition au roi en date du 30 juin janvier 1867 :

1. Que le gouvernement français l'a envoyé en Acadie en qualité de commissaire pendant l'année 1758.